



Annick GIRARDIN  
député  
conseiller territorial  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Saint-Pierre, le 30 juin 2009

M. Jean-Pierre BERÇOT  
Préfet de l'Archipel

SAINT-PIERRE

**PERMANENCE SAINT-PIERRE**

BP 4477 - 97500  
SAINT-PIERRE ET MIQUELON  
**TÉLÉPHONE**  
05 08 41 99 98  
**TÉLÉCOPIE**  
05 08 41 99 97  
**ADRESSE ELECTRONIQUE**  
ecrire@annickgirardin.fr

**ASSEMBLEE NATIONALE**

126, rue de l'Université  
75355 PARIS cedex 07 SP  
**TELEPHONE**  
01 40 63 15 39  
**TELECOPIE**  
01 40 63 15 40  
**ADRESSE ELECTRONIQUE**  
agirardin@assemblee-nationale.fr

**BLOG**

www.annickgirardin.fr

Monsieur le Préfet,

J'ai été informée que des pollutions toucheraient certaines zones aquatiques très fréquentées de notre Archipel telles que l'étang de Savoyard et la Plage du Diamant. Vous n'êtes pas sans savoir qu'avec l'arrivée de la saison estivale, la période des baignades battra son plein. Je m'inquiète donc sur l'état sanitaire de ces deux lieux propices aux loisirs et fortement fréquentés en juillet et août.

Afin de vérifier les conditions d'hygiène de ces lieux de baignade, et de rassurer par la même occasion nos concitoyens, je vous demande de diligenter au plus vite par les services de l'Etat, des analyses d'eau sur ces deux sites.

Par mesure de précaution, je suggère que la Plage de Mirande à Miquelon et le lieu dit «le coin du sable» à Langlade, soient également analysés par les services compétents. Ce sont également des sites de prédilection pour les jeux nautiques et la baignade.

Je vous prie d'être assuré, Monsieur le Préfet, de ma haute considération.

Bien à vous,

Annick Girardin